

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

AVIS DE TROISIEME CONCOURS SUR EPREUVES D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2020

Par arrêté n°2019_251 de la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube en date du 19 août 2019, modifié par l'arrêté n°2019_262 du 02 septembre 2019, un troisième concours d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics des départements de l'Aube et de l'Yonne.

3 POSTES SONT MIS AUX CONCOURS

ORGANISATION :

Les inscriptions devront se faire par une préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube www.cdg10.fr. Toute préinscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription pendant la période du 1er octobre au 14 novembre 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube (www.cdg10.fr) du **MARDI 1ER OCTOBRE AU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 INCLUS**.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique, les dossiers seront :

- **soit retirés** au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) du **MARDI 1ER OCTOBRE AU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00)**,

- **soit demandés** par écrit **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube – Service CONCOURS – BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, du **MARDI 1ER OCTOBRE AU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019** (cachet de la poste faisant foi). Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24 x 32 affranchie à 4,20 € et libellée aux nom et adresse du candidat. Aucune demande par téléphone, e-mail, fax ne sera acceptée.

Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées, devront être déposés (avant 17H00) ou adressés au plus tard le **14 NOVEMBRE 2019** (date de clôture des inscriptions) au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX.

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Les épreuves auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront à partir du **19 MARS 2020**.

Le centre de gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autres centres d'examen dans le département de l'Yonne au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

CONDITIONS REQUISES :

Peuvent se présenter au troisième concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe les candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2020, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.

AVERTISSEMENT : LA REUSSITE AU CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT

Fait à Sainte-Savine, le 03 septembre 2019

La Présidente,
Par délégation,
La directrice,



Claudine KOLUDZKI

